

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le jeudi 17 mars, le Conseil Municipal de la commune de Busséol, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. François TRONEL, Maire.

Date de convocation : 2016

Présents : Mmes et MM. François TRONEL, Audrey TISSUT, Jean-Yves COSTE, Laurent CHAMOIX, Franck FABROT, Anne REYNAUD, Marielle RADOS, Gilles NERON.

Absente excusée : Mme Sylvie NIGOUL (bon pour pouvoir à M. François TRONEL)

Secrétaire de séance : Mme Audrey TISSUT

1 / Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

2 / Wifi 63

M. Fabrot présente au conseil les modalités d'inscription au programme de développement territorial *Wifi 63* du département du Puy-de-Dôme. Ce projet a pour but d'offrir un accès wifi gratuit dans des zones rurales mal desservies afin d'améliorer l'accès internet ainsi que la connectivité des téléphones portables et des tablettes dans les espaces extérieurs publics.

Par délibération et à l'unanimité, les élus décident d'adhérer au programme *Wifi 63*, pour un montant annuel de 288 €. La municipalité se verra ainsi dotée de 2 bornes dont une première sera installée à l'extérieur de la mairie afin de couvrir la place publique d'un accès internet gratuit et efficace à partir de l'abonnement très haut débit de la mairie.

Les modalités de connexion seront disponibles sur le site de la commune le moment venu (<http://www.busseol.fr>).

3 / Web 63

Mme Tissut signale que le site de la commune peut désormais être mis en ligne. Par délibération et à l'unanimité, les élus votent l'activation du service. Il est rappelé que le site est en constante élaboration et que toute personne désireuse d'y contribuer doit s'adresser à Mme Tissut ou à la mairie.

Les habitants peuvent d'ores et déjà consulter le site de Busséol à l'adresse : <http://www.busseol.fr>

Les services départementaux ont informé la commune que le référencement dans les moteurs de recherche (*Google* ou autres) ne sera effectif qu'au terme d'un délai d'environ 6 mois. En attendant, la page n'est accessible qu'en tapant ses coordonnées dans la barre d'adresse du navigateur (et non dans celle de recherche).

4/ Projet d'acquisition de terrain

Dans le cadre du projet d'acquisition de la parcelle C95 mitoyenne du Bien sans Maître, le conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour finaliser cette transaction suite à une proposition du propriétaire acceptée par les élus.